

SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Comité Syndical du 06 septembre 2016 **Compte-rendu de séance**

ÉTAIENT PRESENTS

Membres Titulaires :

M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Pascale CHAGUÉ, CAB – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

Membre suppléant :

M. Jacques SERZIAN, CAB – M. Éric KOEBERLÉ, CAB – M. Guy MOUILLESEAUX, CCTB

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Membres Titulaires :

Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Christian CODDET, CCHS – M. René ZAPPINI, CCPSV

ÉTAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

Pouvoir :

M. Christian CODDET, CCHS : pouvoir à M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS

Titulaires :	9
Suppléants :	3
Pouvoir :	1

Rapport n°1 : Avis sur le PLU de Sévenans

Le rapport est présenté par Anne-Sophie Peureux et mis au vote par le Président.

Un avis favorable est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Avis sur le PLU d'Argiésans

Le rapport est présenté par Anne-Sophie Peureux.

La commune d'Argiésans n'est pas soumise à un minimum de création de logement social car sa population est inférieure à 3 500 habitants.

En outre son appartenance à la CAB renvoie cette obligation au niveau du PLH.

Il est discuté de l'obligation faite à la collectivité de desserte par les réseaux de tout terrain classé « U ». Cette discussion est liée à la présence de grands terrains non bâtis inscrits sous cette forme de zonage. Le maire indique que ces terrains sont très morcelés et difficiles à regrouper pour une constructibilité d'ensemble.

Le président met au vote ; **un avis favorable est adopté à l'unanimité.**

Rapport n°3 : Avis sur la modification du PLU de Belfort

Le rapport est présenté par Anne-Sophie Peureux.

La particularité des études d'intégration à l'environnement du projet de reconversion du site de la centrale laitière est explicitée. À partir de cette étude les préconisations réglementaires ont été définies.

Le président met au vote ; **un avis favorable est accordé unanimement.**

Rapport n°4 : Avis sur le projet de SCoT du Sundgau

Le rapport est présenté par Bruno Vidalie.

Le président met au vote ; **il est décidé à l'unanimité de donner un avis favorable** assorti de commentaires relatifs aux enjeux communs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.